L'importance économique de la femme dans les sociétés traditionnelles du Cameroun

Nicolas Thierry ONOMO MBASSI
Université de Yaoundé I
thierryonomo@yahoo.com

Résumé

La femme africaine a toujours été un objet de curiosité des Européens qui, au XVIII^{ème} siècle, quand ils arrivèrent en Afrique et en pénètrent les sociétés paysannes. Elle fut perçue par ces derniers comme une bête de somme, avec pour but existentiel la création de l'espèce humaine. Cet exposé nous permet de montrer l'importance de la femme africaine dans l'économie traditionnelle en Afrique noire en général et au Cameroun en particulier. Il met l'emphase su sa présence prépondérante dans chaque aspect essentiel de la société africaine, tant au plan social, économique, politique que religieux. Pour finir, la nécessité d'autonomisation qui se pose à la femme africaine contemporaine est devenue de nos jours un objet de débat politique au plan national qu'international. Il ressort de cette réflexion que la femme africaine ne fut pas pendant la période précoloniale, un esclave, un objet sexuel ou encore la machine à reproduction de l'espèce qu'on a tenté de décrire, mais le personnage au cœur de chaque domaine de la vie de l'économie traditionnelle.
***Mots-clés** : économie, préjugés coloniaux, autonomisation, tradition*

Introduction

On peut affirmer sans risque de se tromper que l'humanité masculine de tout temps et en tout lieu a voulu réduire le rôle de la femme à très peu de choses. Un survol rapide de l'histoire de la femme en occident nous révèle que celle-ci n'a pas toujours été acceptée comme majeure. L'occident champion de misogynie et de l'humanisme de l'antiquité n'avait pas une idée très élevée de la femme. L'une

des premières personnes de l'antiquité créée à savoir Hésiode dans Théogamie, dépeint la femme sous les traits de pendor, cadeau empoisonné que les dieux offrirent aux hommes pour les punir de leur désobéissance. Pour cet humanisme, la femme est synonyme de tracas, un châtiment éternel des hommes…En effet, à travers la littérature, le rôle qu'entendait donner à la société au temps de louis XIV à la femme, nous suffit de se reporter au comédien de Molière, notamment dans son ouvrage intitulé *les femmes savantes,* à l'acte III, scène VII. De cette scène, la réplique de Crisad à philène est assez révélatrice de l'état d'esprit des contemporains de Molière vis-à-vis des femmes « *Il n'est pas bien, honnête qu'une femme étudie et sache tant de chose. Former pour de bonnes mœurs l'esprit de nos enfants, faire son ménage, avoir l'œil sur ses gens et régler la dépense avec économie, doit être son étude et sa philosophie* ». Pour Molière, il est très dangereux d'avoir une femme éduquée car celle ne se soumettra pas à l'autorité de l'homme. Elle doit se contenter de faire la couture cuisiner et se taire.

Image transportée en Afrique par les européens au XVII et XVIII^{e} siècle grâce à la colonisation. Période où la femme a toujours nourri la curiosité des Européens qui, arrivèrent en Afrique et en pénètrent les sociétés paysannes. Ils ne les perçurent comme les bêtes de somme, avec pour but existentiel de satisfaire la phallocratie du mâle. (Moussa, 2004 :141). Il nous revient à analyser le besoin d'autonomisation qui se pose à la femme africaine contemporaine, car cette dernière ne fut pas pendant la période précoloniale, un esclave, un objet sexuel ou encore une machine à reproduction de l'espèce qu'on a tenté de décrire, mais elle est le personnage au cœur de chaque domaine de la vie économique et politique. La problématique qui oriente ce

travail est axée sur deux questions à savoir : Comment fonctionne l'économie traditionnelle au Cameroun, et quelle est la place de la femme dans ce registre ? Comment arrivent-elles à s'émanciper dans cet environnement dominé par l'homme ? Cet article nous permettra de peindre la femme africaine en général et camerounaise en particulier dans son espace vital, et de montrer comment elle s'insère dans ses activités traditionnelles en exploitant la terre, qui est une propriété de l'homme en Afrique noire.

I-Présentation de la femme camerounaise

La femme camerounaise n'a pas une peinture homogène de ses traits qui la caractérisent. Du Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, la jeune camerounaise se définie par rapport à son aire géographique qui dépend en priorité de ses us et coutumes. Ainsi l'on peut voir son engagement dans la vie politique économique et socioculturelle différent d'une aire géographique à une autre.

I-1 La femme camerounaise en zone de forêt.

Le bassin forestier du Cameroun englobe les régions du Sud, l'Est, le Centre et le Nord-Ouest. Dans ces régions, la femme a un rôle différent dans la gestion des affaires courantes économiques et culturelles bien précis. Ainsi, dans la société beti, la femme est très dépendante de l'homme vit et subie son autorité et n'a droit à la parole (Matuedem ,2004 :66) elle est une apatride destinée à perpétuer la loi de l'exogamie et du mariage. Ceci est d'ailleurs valable pour les autres groupes ethniques du Cameroun à l'exception de la femme du Nord-Cameroun. Son rôle est de contribuer au rayonnement prestigieux de son mari en restant dans sa domination. Cette

situation crée une ambiguïté dans la société beti car, sa dignité reste confinée dans les tâches ménagères. Toutefois, elle joue un rôle dans le circuit économique et culturel de la société beti. À ce titre, elle est la principale gardienne des pouvoirs mystiques, des secrets de la famille (Matuedem, 2004 :46).

Chez les Bassa par exemple, la femme a des responsabilités plus importantes que sa sœur beti. n'ayant pas le pouvoir de siéger au conseil patriarcal des « Mombok »[1], elle a le droit de participer à la gestion des affaires publiques, détient certaines responsabilités religieuses et par conséquent, elle participe au débat politique avec les hommes. Dans ce sillage, P. Achola dans *Les femmes africaines dans la société patriarcale* affirmait : « La *stratification sociale déterminait la position dans laquelle un individu pouvait parvenir au cours de sa vie (…) les femmes qui n'étaient plus en âge de procréer acquéraient en raison de leur âge, une certaine prééminence sur le double plan du respect et du pouvoir de décision politique. »* En d'autres termes, pour une femme, vieillir voulait dire être considéré socialement comme un homme et pouvoir de ce fait participer à la prise de décisions politiques à égalité avec des hommes (Achola et Ly ,1979 :215).

I-2 La femme camerounaise dans la zone des Grass-Field

Contrairement aux autres femmes, celle de la zone des Grass-Field joue un rôle à la fois politique économique et socio-culturel. Il faut rappeler que cette région est régie par une organisation sociétale de type centralisée, différent des autres groupes dont l'organisation est égalitaire. À ce titre, la femme bamiléké joue un rôle politique, surtout lorsqu'elle est la mère du chef. Elle prend ainsi le titre de la *Maffo*, c'est le premier titre politique accordé aux femmes dans les chefferies

[1] Conseil des anciens.

traditionnelles de l'Ouest-Cameroun. Son rôle est de diriger les femmes de la chefferie, et programmer les activités agricoles et culturelles. Elle est à la tête de toutes les organisations traditionnelles et participe de droit à celles organisées par les hommes. Dans la société bamiléké, le pouvoir politique de la femme est associé à celui du chef et s'intègre allègrement dans tous les mouvements politiques organisés par ces derniers. Les femmes célibataires et stériles sont reniées dans la société, car il n'existe pas de mécanisme de réconfort pour elles.

I-3 La femme du Nord-Cameroun

La femme du Nord-Cameroun a toujours un regard répulsif vis-à-vis de ses consœurs des autres régions et même la gente masculine. Ces stéréotypes datent de la période coloniale et connaissent aujourd'hui une amélioration avec l'évolution de la modernité. Bourjain, dans *la problématique du rôle de la femme dans le développement,* affirme à cet effet *: « La famille est le lieu d'inculturation des valeurs. Elle oriente davantage l'éducation de la jeune fille dans la sphère domestique et privée en la préparant avant tout au mariage… »* (Palaï, 2020 :250). En effet, la jeune fille éduquée acquiert des savoir-être, des savoir-faire lui permettant de maîtriser les rouages de la vie traditionnelle et le rôle à lui dévouer dans son futur ménage. L'une des valeurs cardinales de cette éducation est le respect et la soumission envers son mari qui est inéluctablement le chef de la famille.

La femme du Nord Cameroun occupe aussi bien que sa consœur des autres régions, une position de dominée. La civilisation est très contraignante et encense la domination de l'homme. (Bontrais, 1984 :92). Le statut de la femme du Nord Cameroun (chez les foulbés reste Coranique) et confiné dans son foyer appelé *Saré*. Son rôle est d'aller en mariage, fonder

une famille. (Tringaz ,1983 :75). « L'homme a la prééminence sur la femme du Nord et en particulier la femme foulbé. Cette situation a privé la femme du Nord et plus particulièrement la femme foulbé de la bonne éducation, celle-ci est liée à l'école occidentale. En effet, l'école fut introduite par les missionnaires catholiques dès 1884 au Sud Cameroun. Par contre, elle est arrivée dans la partie septentrionale en 1905, (Palaï, 2020 :140) pour les colons allemands. Certaines traditions en vigueur dans le Nord Cameroun, confine la femme à exercer certaines activités dans le cadre familial. Elle est présente dans toutes actions entreprises sa société (Palaï, 2020 :121), qu'il s'agisse de l'agriculture, des tâches d'entretien du village, de la tradition, elle est toujours consultée. La femme camerounaise au plan traditionnel reste un être inférieur à l'homme. Son régime à taillader la tenue, perpétrer l'espace humaine et être à la totale soumission de l'homme. Cependant, avec l'ère de la modernité, la femme prend de plus en plus son indépendance vis-à-vis de l''homme.

II-La femme dans le système économique traditionnel

Le système économique traditionnel en Afrique est dominé par le travail de la terre et la possession des lopins de terre. Etant une propriété des ancêtres, son héritage se transmet de génération en génération. Cependant le principal héritier générationnel de la terre, reste l'homme ce qui limite le rôle de la femme dans son épanouissement économique en voulant exploiter au maximum la terre.

II.1. La femme et le système foncier traditionnel

Suzane Kala Lobe, dans un article publié en 1975, intitulé : « *Situation de la femme dans la société traditionnelle* », in

Société africaine et culture, dépeint la femme africaine dans la société traditionnelle comme étant une locomotive économique dont la place est de travailler, produire, pérenniser l'espèce humaine, et est placer en permanence sous la tutelle de l'homme. Elle peut acquérir un domaine foncier seulement sous plusieurs conditions légales et traditionnelles.

II-2 Les conditions légales

La femme, dans ce cas, peut acheter, acquérir du terrain par achat auprès d'un propriétaire. Ce mode de transaction est très rependu dans les sociétés modernes. À l'Ouest Cameroun, cette pratique était recommandée aux femmes exerçant dans la caféiculture. Les parcelles de terrain achetées étaient mises en valeur par les propriétaires ou par les tierces. La transaction de l'achat était justifiée par un certificat de vente et une attestation d'abandon du droit coutumier sur le terrain acheté par le propriétaire auprès des autorités traditionnelles et Étatiques. Avoir une propriétaire foncière permettait aux femmes d'être autonomes dans la pratique de leurs activités champêtres.

III- Le mode d'exploitation des terres

La terre, dans l'Afrique traditionnelle n'est pas un bien autonome et quelconque, mais un bien sacré, une source de vie qui occupe une place de choix dans un faisceau d'éléments parentaux qui comprend les dieux et les ancêtres. Elle est un bien communautaire qui appartient aux parents vivants dont l'obtention est requise par des lois de la tradition.

III.1-La location

La location consiste à utiliser à utiliser temporairement un bien appartenant à un tiers, moyennant un paiement pendant une durée bien déterminée. Au Nord Cameroun par exemple, beaucoup de famille ne disputent pas la propriété foncière. A ce titre, elles font recours à la location. La femme d Nord Cameroun en occurrence est très marginalisée en ce qui concerne l'héritage. Même si au Cameroun, le code civil et la constitution accordent à tous les citoyens les mêmes droits. (Palaï, 2020 : 83). Écartée de tout héritage foncier, la femme du Nord Cameroun est victime des lois et coutumes traditionnelles en matière d'héritage. Il est bien vrai que ce phénomène est récurrent dans plusieurs sociétés traditionnelles du Cameroun, notamment Eton (Ma, 2004 :9). Pour faire ses activités agricoles, la femme du Nord-Cameroun loue la terre pour avoir les récoltes nécessaires aux besoins de sa famille. (Tchouanke, 1999 : 71) Palaï analyse cette situation en ces termes :

> Lorsque le revenu de la femme ne lui permet pas de s'acheter un terrain, elle utilise les parcelles de ses frères ou de ses parents. De plus en plus, elles louent des espaces pour mener leurs activités, s'organisent en cercle, en GIC… Ce qui leur permet de produire des grandes quantités de denrées alimentaires (Palaï, 2020 :86).

Les femmes s'organisent également en famille, quartiers, villages, autour des associations financières pour promouvoir le développement. C'est ce qu'on appelle « la tontine » en pays bamiléké. Ces fonds permettent aux membres du groupe d'acheter les terrains, les plantations. Ce processus mène à l'autonomisation de la femme.

III.2 héritages

Les femmes au Cameroun méridional bénéficient d'un héritage financier, familial. Celui8ci fait partie du patrimoine de la famille. Cependant, plusieurs critères entrent en jeu dans ce cas. Il convient d'énumérer :

1er cas : La fille est l'unique enfant de sa famille ;

2e cas : la femme est veuve ;

3e cas : le partage de l'héritage se fait sans discrimination entre les enfants ;

4e cas : l'héritage par procuration ;

5e cas : la veuve, si ses enfants sont mineurs, hérite du patrimoine familial, y compris des autres biens. En, droit, elle est l'administratrice de tous les biens de la famille et se chargera de les partager aux enfants à l'âge adulte.

III.3 l'achat

L'acquisition de la propriété foncière se fait également par l'achat d'un terrain. M.F. (Tchouanke, 1999 :73). Cette parcelle permet de faire de l'agriculture en toute indépendance. Dans la région de l'Ouest Cameroun, les femmes achètent les terrains et y pratiquent la polyculture : café, arbres fruitiers, palmier à huile, cultures vivrières… Les femmes, utilisent les mains d'œuvres familiales pour le développement de leurs champs en y faisant travailler enfants, frères, amis, connaissances. Cette main d'œuvre reste insuffisante dans certaines plantations. Dans ce cas, elles font recours à la main d'œuvre collective constituée des associations, des GIC, des coopératives. C'est une collaboration dans laquelle les Femmes, membres des différentes associations agricoles s'accompagnent entre elles, dans un esprit communautaire en faisant un travail rapide. G. Gorselin, se référant à Marsan, décrit cette coopération comme étant : « *un phénomène*

communautaire et mutualiste qui fait partie des morals de vie des africains et de la tradition africaine… L'Afrique conserve une mentalité collective et le culte de la solidarité ».

IV-la femme rurale dans l'économie traditionnelle

La société camerounaise est multiethnique et très diversifiée en us et coutumes, culture et civilisation. C'est pourquoi il nous revient voir tous les angles ethnologiques de la question de la femme camerounaise en ayant un regard sur la femme du Nord-Cameroun, de l'Ouest, du groupe Sawa-Fang-Beti, dont l'organisation très traditionnelle est similaire.

IV-1 Les activités de la femme rurale au Cameroun

En pays Bamiléké, la femme rurale s'occupe de la famille, c'est à partir de cette occupation familiale que les responsabilités lui incombent, notamment les travaux champêtres, source même de l'économie traditionnelle. Cette économie est basée sur l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat (Matsinkou, 1996 :22).

L'agriculture est basée sur l'exploitation des propriétés foncières familiales. Leur taille varie d'une famille à une autre. Les produits cultivés sont variés. On peut citer quelques-uns, notamment les produits vivriers : pommes de terre, ignames, les légumineuses (salade, tomate, choux), servant à la consommation. À côté, l'on trouve des cultures de rente, notamment le café, principal produit de rente. Pour mieux organiser leur travail, les femmes bamiléké s'organisent en groupe de 7 ou 8 personnes et travaillent à tour de rôle dans les champs des différents membres (Matsinkou, 1996 :29). R. De La Rosière ayant étudié la problématique de la femme

bamiléké affirmait : *« Dans les sociétés bamiléké, l'individu compte peu, c'est le collectivisme tribal qui le régit souverainement. La discipline collective y est parfaitement organisée… ».* L'auteur met en exergue le dynamisme du peuple bamiléké qui leur permet d'être solidaires. Cette solidarité est à l'origine du foisonnement de leurs activités économiques partout dans leur pays et ailleurs.

L'élevage et la cueillette font partie de l'économie traditionnelle du monde rural en pays bamiléké. Il s'agit de la volaille, des porcins et caprins aux effectifs très limités car la profession d'élever reste le travail des homes. Au moment où elles font leurs travaux champêtres, elles profitent pour faire des ramassages ; il s'agit ici des champignons, des fruits mûrs, de la cueillette, notamment, les légumes, les fruits, pour faire la cuisine une fois de retour au village. Du village, la femme rurale s'active à des tâches : c'est de l'économie domestique, caractérisée par l'exercice des petites tâches, notamment, faire la cuisine, la lessive, la vaisselle, s'occuper des enfants et du mari. En claire, sans être exhaustif, la femme rurale au Cameroun contribue au développement économique du pays à partir de ses activités paysannes. La preuve, le surplus de sa production est souvent vendu sur les marchés locaux et dans les grandes surfaces, ceci, pour animer la dynamique relationnelle entre villes et campagnes. La femme rurale épaule son mari dans les travaux champêtres. En effet, dans le monde rural, l'homme s'occupe généralement des plantations où sont cultivés les cultures de rentes comme le cacao, le café, le coton. Les activités de la femme rurale ne se limitent pas dans l'agriculture, elles pratiquent aussi l'artisanat.

IV-2 La femme rurale dans les autres activités économiques

Les activités de la femme camerounaise sont organisées en fonction des saisons. La saison des pluies permet à la femme d'être très active dans la pratique de l'agriculture, de la cueillette et du ramassage. Cependant, pendant la saison sèche, cette activité est menée au ralenti et la femme, pour ne pas tomber dans l'oisiveté, développe d'autres activités, notamment, l'artisanat, la pêche et le commerce (Matsinkou, 1999 :40).

L'artisanat : c'est un travail qui se fait à la main à titre personnel. L'homme étant un êtrepensant, il développe son savoir-faire en fonction de son aire géographique. Ainsi, l'artisanat consiste à transformer un produit naturel non utilisable, en produits finis ou semi-finis, destinés à l'utilisation personnelle ou collective. On parle alors de la petite industrie. Pour Mottez et Tullière, l'artisanat est l'ensemble des techniques de transformation et de fabrication de l'art, c'est-à-dire, une procédure pour rendre les objets fabriqués porteurs de message de vie et de beauté (Motter, Roulière, 1971 :83). Au Cameroun méridional, la gente féminine outre que ses activités ménagères et pastorales fabriquent plusieurs objets. Il s'agit ici de la poterie, la vannerie, le tissage, les bracelets traditionnels, les tenues traditionnelles, etc. Au Nord-Cameroun, le tissage et le filetage reste réservés aux femmes. Il s'agit des femmes ayant un âge au-dessus de la quarantaine. Les produits de ce filetage sont les habits (pagne traditionnel) donc l'usage est très connu : paiement de la dot, troc pour les échanges traditionnels (Palaï, 2020 :109). À côté du filetage, la femme du Nord-Cameroun y pratique la tannerie pour se vêtir le corps comme la femme. Les femmes du Sud-Cameroun, la poterie est fabriquée par tous les peuples du Cameroun, Nord, Sud, Ouest et Est. C'est une activité qui

permet de fabriquer les objets à base d'argile (Palaï, 2020 :111). Il s'agit notamment des calebasses, des pots de fleurs, des récipients en terre cuite. La vannerie consiste à fabriquer les mattes, les rideaux. Cependant, les haies pour clôtures, les Pamiers et les mobiliers de maison. La matière première est faite des feuilles de la savane.

Le commerce : Au Cameroun, les habiles commerçants sont les femmes de l'Ouest-Cameroun et celles du grand Nord. Les autres, c'est-à-dire la femme du Centre-Sud et celle du Littoral sont battues dans le commerce des produits vivriers communément appelé « Bayam sell am », la petite friperie et des activités de la débrouillardise. Or, les femmes au Nord-Cameroun et à l'Ouest, le commerce reste une activité principale de femmes de ces deux régions. Bien que toutes exercent dans l'économie informelle, elles vendent et revendent plusieurs produits ; on les appelle *filafilà* au Nord Cameroun ; les produits vendus sont issus des activités agricoles, des noix de cola (Palaï, 2020 :121). On ne peut ne pas remarquer, sur la route, des quartiers dits Haoussa, les femmes qui s'illustrent par la rente de la nourriture, notamment la bouillie, du haricot, des boissons traditionnelles. En un mot, la femme du Nord Cameroun est très présente dans le commerce journalier. Les revenus de commerce servent à payer d'autres denrées alimentaires pour assouvir les besoins de la famille.

V- Les incidences économiques rencontrées par les femmes du monde rural au Cameroun

Avec la colonisation européenne, va naître au Cameroun une nouvelle forme d'économie qui a bouleversé l'ossature traditionnelle du monde agricole et la dégradation du statut de

la femme au point économique qui devait évoluer de l'économie traditionnelle à l'économie marchande.

V-1 L'exclusion de la femme à l'acquisition de la propriété foncière

L'introduction de culture de rente au Cameroun à savoir : cacao, café, banane, coton, réduisit, dans la zone forestière où se développe ces structures, la capacité des femmes à être propriétaires terriens ; par conséquent, elles se retrouvent à trouver d'autres alternatives. Le passage de l'économie traditionnelle à l'économie monétaire, a, avec la colonisation, désorganisé les activités économiques de la femme rurale au Cameroun. Catherine Coquery-Vidrovitch, dans ce contexte affirme : « *quel ait pu être leur avenir antérieur, le sort des paysannes s'est aggravé au cours de la période coloniale ».* (C. Coquery-Vidrovitch, 1994, 103). *Pendant* cette période la femme africaine était très marginalisée, car elle ne pouvait pas servir dans l'administration et certaines fonctions lui étaient interdites. Il leur était difficile *d'accumuler un pécule personnel. Résultat elles étaient obligées d'effectuer des travaux champêtres pour développer une économie rurale basée sur les travaux de la terre.*

Cette nouvelle forme d'économie dégrade le statut économique de la femme rurale au Cameroun ; ceci, à travers son exclusion économique dans la nouvelle économie monétaire, une économie dominée par les hommes. En effet, en excluant les femmes, les hommes s'accaparent les terres pour cultiver des cultures de rente, conformément à la volonté du colonisateur. Les cultures de rente permettaient une exploitation à perpétuité du sol et une occupation utilitaire de l'espace (Ma, 2004 :70). L'homme en tant que chef de famille, s'attribue le monopole familial de la production des cultures de

rentes qui vont lui produire après la vente, de l'argent nécessaire pour résoudre les problèmes de sa famille. A la différence de la société précoloniale, l'homme n'était pas propriétaire de la terre, mais le garant de celle-ci pour les générations avenirs. Paul Onana le soutient en ces termes : *« avant la colonisation, la terre n'avait pas de valeur, mais parce qu'elle a commencé grâce à eux à nous permettre d'avoir l'argent, elle est devenue une richesse. Il n'y a que son propriétaire pour en jouir »* (Ma, 2004 :72). En d'autres termes, c'est l'homme qui s'est approprié la terre au détriment de la femme en tant que chef de famille. En effet, la tradition africaine ne lésine pas sur la place de la femme dans sa société. Elle est un être soumis à l'autorité de l'homme. Cette perception est loin d'être bafouée dans certaines sociétés jusqu'aujourd'hui. Par conséquent elle n'est pas propriétaire de la terre. L'argent pour l'homme africain, est un instrument de richesse, de pouvoir, de puissance et de domination. C'est la raison pour laquelle la femme à l'époque coloniale fut privée de certaines activités génératrices de revenus monétaires. La volonté de domination de l'homme d'être le seul à faire un travail marchand, lui permet d'asseoir sa domination sur son épouse.

V-2 Le regard des femmes du monde rural face à l'économie coloniale

La femme dans l''économie coloniale d'Afrique, a eu des conditions de vie difficiles. Son rôle dans l'économie traditionnelle d'antan a muté vers l'économie monétaire en s'impliquant dans des travaux de cultures de rentes avec les hommes moyennant un paiement. Ce revirement a permis aux femmes de mieux s'organiser, ceci, en créant des associations féminines, orientées essentiellement dans l'exécution des

travaux agricoles (Ma, 2004, 93). Il s'agit des femmes originaires d'un même village, d'une même famille ou des villages voisins. Il s'agit de la coopération agricole qui débouche sur l'extension des champs qui a pour résultat l'amélioration de la production agricole et la réduction drastique du temps de travail. L'excédent en produits vivriers leur permettait de vendre dans les marchés locaux et avoir de l'argent à défaut d'avoir celui issu d'un travail salarié. Avec ces revenus, les femmes rurales, dans les sociétés camerounaises se réunissent en association pour une épargne mensuelle appelée « *tontine* ». Dans cette épargne, un montant est arrêté et versé à chaque membre par mois. Ces sommes d'argent permettent aux femmes de résoudre leurs problèmes, notamment, l'acquisition de l'ameublement des maisons, ou participer à bâtir avec son mari, une case de campagne, ou à résoudre un problème ponctuel de la famille. La monétarisation de l'économie traditionnelle a obligé les femmes à assumer des nouvelles tâches dans la famille en l'occurrence, soutenir son mari financièrement, apporter plus d'attention aux enfants, contribuer à la ration (Ma, 2004 :100). La femme rurale devient un acteur majeur de l'économie informelle.

Conclusion

La problématique majeure de cet exposée repose sur la place que la femme occupe au sein de la société traditionnelle africaine comme un agent économique. Il ressort de nos investigations que la femme pendant la période précoloniale, coloniale et même aujourd'hui, reste un acteur très important dans l'économie camerounaise. Cependant les goulots d'étranglement restent nombreux pour améliorer son poids économique notamment l'accès à la terre son statut de femme

au foyer et surtout sa domination naturelle par l'homme. Néanmoins, la femme a réussi à trouver du travail d'abord en étant l'assistante de l'homme au quotidien dans l'organisation de l'économie du ménage, puis en se frayant toute seule un chemin pour ses propres activités notamment le petit commerce, la petite agriculture, l'artisanat l'élevage… Aujourd'hui encore, avec la modernité, malgré les avancés notoires sur le statut de la femme dans la société, les stéréotypes jadis considérés comme des obstacles à l'épanouissement économiques de la femme sont levés et progressivement elle n'est plus un petit agent économique dont les tâches à lui confiées était seulement liées à l'économie traditionnelle, elle est aujourd'hui dans l'entreprenariat économique, culturelle et politique. Du coup, d'assistante jadis de l'homme, elle devient son partenaire d'affaires, son collaborateur voire sa rivale.

Bibliographie

Matsinkou (1996), « L'importance économique de la femme dans la société traditionnelle bamiléké : le cas de la chefferie Bamendjou », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

De La Rosière, (1950), *Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké,* Institut Français d'Afrique noire.

Tchouanke, (1999), « Femme et caféiculture dans le Haut-Nkam de 1930 à 1994 »*,* Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Alexandre, Binet, (1958), *Le groupe dit Pahouin,* Paris, PUF.

Barbier, J.C., (1990), *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles,* Paris, Karthala.

Essama, C., (2006), « La femme beti au sein de l'administration coloniale française : le cas de la région Nyon et Sanaga (1945-1959) »*,* Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Kamdem Matchuedem, (2004), « L'image de la femme camerounaise dans la littérature coloniale française (1919-1960) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Ma, C., (2004), « Les femmes Etòn et l'économie coloniale au Cameroun sous administration française (1920-1960) », Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Voufo, C., (1998), « Le rôle de la femme dans la caféiculture : le cas de la Menoua (1930-1990), esquisse d'une étude historique », Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Coquery-Vidrovitch, (1994), *Les africains : histoire des femmes d'Afrique noire du XIX*^{e} *siècle au XV*^{e} *siècle,* Paris, Desjonqueres.

Palay, (2020), « La femme et sa contribution au développement politique et économique dans l'ancienne région de la Bénoué (1946-2013) », Thèse de Doctorat Ph.D. en Histoire, Université de Douala.

Mettez, B. Rullière, « Artisanat », *in La grande encyclopédie,* Paris, Larousse, 1171, p. 83.